

17 JUILLET 2006



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 17 juillet 2006 à 9 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**ALAIN CHÉNIER  
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND**

**SERGE DION**

Messieurs les conseillers **JEAN-MARC MALTAIS** et **RÉAL BRUNELLE** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 17 JUILLET 2006 À 9 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :**

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2006-07-391

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2006

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

**17 JUILLET 2006**

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2006-07-392 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 11 JUILLET 2006
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 7.1 *TRÉSORERIE***
- 7.2 *TRAVAUX PUBLICS***
- 7.3 *URBANISME***
- 2006-07-393 7.3.1 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR NORMAND CHOINIÈRE CONCERNANT UNE TRANSACTION SUR LA RUE DES ÉRABLES
- 7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX***
- 2006-07-394 7.4.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE PEINTURE DES BASSINS IMMERGÉS À L'USINE DE FILTRATION
- 7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***
- 7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE***
- 7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE***
- 8. DIVERS**
- 2006-07-395 8.1 CHANGEMENT DE MRC
- 9. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2006-07-396 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**17 JUILLET 2006**

**2006–07–391**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée spéciale des membres du Conseil du 17 juillet 2006.

**ADOPTÉ**

**2006–07–392**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
11 JUILLET 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 juillet 2006.

**ADOPTÉ**

**2006–07–393**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR  
NORMAND CHOINIÈRE CONCERNANT UNE TRANSACTION SUR  
LA RUE DES ÉRABLES**

ATTENDU QUE le directeur de la gestion et du développement du territoire a conclu une entente avec le Golf des Lacs visant une transaction immobilière touchant des terrains localisés sur la rue Des Érables ;

**17 JUILLET 2006**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont de donner suite à cette convention ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la convention signée entre le directeur de la gestion et du développement du territoire, monsieur Nicolas Rousseau et l'entreprise Golf des Lacs représenté par Monsieur Normand Choinière.

**ADOPTÉ**

**2006-07-394**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE PEINTURE DES BASSINS  
IMMERGÉS À L'USINE DE FILTRATION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont à procédé à un appel d'offres sur invitation (CTE-SI01-2006) le 1 juin 2006 pour la peinture des bassins immergés à l'usine de filtration de la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions le 26 juin 2006 dernier, les soumissionnaires suivants avaient fait parvenir leur offre;

<u>Nom soumissionnaire</u>	<u>Prix (taxes incluses)</u>	<u>Conformité</u>
JM Poulin Décor & Fils inc	56 241,47 \$	Conforme
Revêtements Décoron ltée	95 083,12 \$	Conforme
Groupe PSM inc.	192 148,11 \$	Conforme

ATTENDU QUE certains travaux tels que les réparations des fissures et du béton ne seront connus que lorsque l'étape du nettoyage au jet de sable sera effectuée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la peinture des bassins immergés à l'usine de filtration de la Ville de Bromont au plus bas soumissionnaire conforme soit JM Poulin Décor & Fils pour la somme de cinquante **SIX MILLE DEUX CENTS QUARANTE ET UN DOLLARS ET QUARANTE SEPT CENTS (56 241,47\$)**.

D'autoriser une somme supplémentaire pour faire effectuer les travaux qui seront adjacents au montant de la soumission;

**17 JUILLET 2006**

D'autoriser le financement de ces travaux à même la réserve financière pour l'eau potable et eaux usées.

**ADOPTÉ**

**2006-07-395**

**CHANGEMENT DE MRC**

ATTENDU la résolution de la Ville de Bromont en date du 6 février 2006 demandant à la Ministre des Affaires municipales et des régions d'accorder le changement de MRC afin que Bromont intègre la municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre de la mairesse de Bromont avec Madame la ministre Normandeau, en présence des députés Bernard Brodeur et Pierre Paradis et des préfets Paul Sarrazin et Arthur Fauteux, trois (3) objets ont été soulevés par les représentants de la MRC de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU les objets de préoccupation exprimés quant au territoire et au financement du CSSS de La Haute-Yamaska, au développement touristique de La Haute-Yamaska et aux incidences sur les demandes d'autorisation ou d'exclusion introduites auprès de la CPTAQ après le départ de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ministre Normandeau a demandé que lui soient acheminées les mesures proposées en regard des préoccupations soulevées par La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QU'en matière de santé la Ville de Bromont s'est engagée par résolution à faire les représentations nécessaires auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin que le statut quo soit maintenu en matière de territoire d'appartenance et de financement et ce à la satisfaction du député Monsieur Bernard Brodeur et du Conseil d'administration du CSSS de La Haute-Yamaska ;

ATTENDU QU'en regard du développement touristique régional, la MRC de La Haute-Yamaska et la Ville de Granby ont exprimé leur volonté afin que soit maintenu l'Office du Tourisme Granby/Bromont de même que l'engagement de Bromont dans le financement de la nouvelle maison du tourisme ;

ATTENDU QUE Bromont fait partie de l'AR de Granby et que la MRC de La Haute-Yamaska et la Ville de Granby ont exprimé leur inquiétude quant aux demandes futures d'autorisation ou d'exclusion auprès de la CPTAQ et au droit de regard possible que Bromont et la MRC de Brome-Missisquoi pourraient avoir sur ces demandes ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'acheminer à Madame la Ministre Normandeau, les solutions proposées par la Ville de Bromont en regard des préoccupations soulevées ;

**17 JUILLET 2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE transmettre copie de la résolution du 5 juin 2006 (2006-06-327) qui confirme l'accord des parties en ce qui a trait au territoire et au financement du CSSS de La Haute-Yamaska

D'informer la Ministre qu'afin d'assurer le développement touristique régional, la Ville de Bromont, s'engage à maintenir sa contribution financière dans l'Office du tourisme Granby-Bromont et s'engage également à financer sa partie des coûts dans le projet de la nouvelle maison régionale du tourisme.

DE demander à la Ministre d'inclure au décret autorisant le transfert de la Ville de Bromont un engagement de non-ingérence, par la Ville de Bromont, concernant les demandes futures en provenance de la Ville de Granby et de la MRC de La Haute-Yamaska, en ce qui a trait à la zone agricole et ce, dans le contexte de l'agglomération de recensement, ce qui satisfait les exigences exprimées par la MRC et la Ville de Granby.

**ADOPTÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

**2006-07-396**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER